



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°3500

Entrée le 13.02.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 03.03.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 13.02.2026

Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2026

**Objet : Question parlementaire n° 3500 du 22 janvier 2026 de Monsieur le Député Dan Hardy et de Monsieur le Député Michel Lemaire concernant « Suites judiciaires des accidents du travail ».**

Madame la Ministre,

En date du 22 janvier 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre du Travail.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 3 mars 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné *que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue